

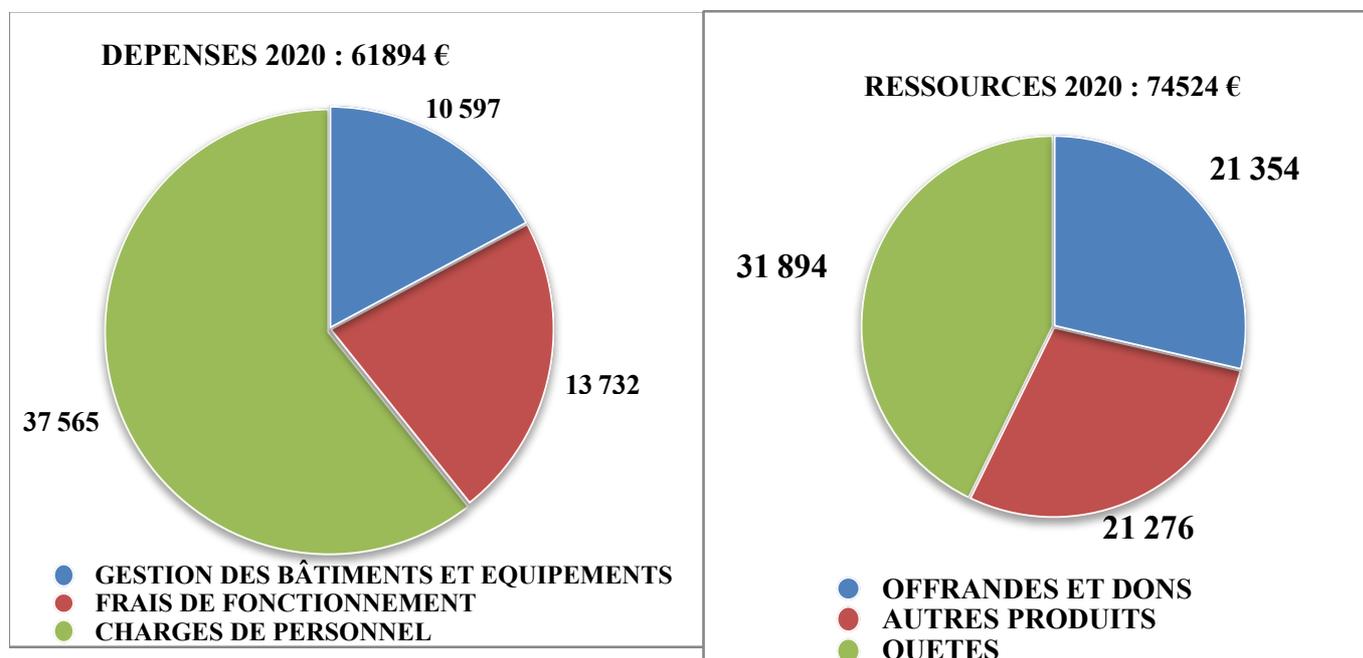
DEPENSES

En 2020, pour assurer sa pastorale, la Paroisse de Plaisir a dépensé 61 894 €, dont 37 565 € en salaires et charges pour rémunérer les prêtres, la secrétaire paroissiale, ainsi que la femme de ménage (51256 en 2019)

Les frais de fonctionnement, en augmentation exceptionnelle en 2019, sont cette année : 13 732 € (23 709 € en 2019) réduits par les effets du Covid19.

Les dépenses de chauffage, d'éclairage et d'entretien du presbytère, de la salle paroissiale et de l'église sont en diminution à 10 597 € (11 662 € en 2019).

Comme les années précédentes, il n'y a pas eu de dépense d'investissement prise en charge par le Diocèse



RECETTES

Les quêtes sont en réduction (Covid19) à 31 894 € contre 46 680 € en 2019, (les quêtes par monétique en carte bancaire sont en progression : 5 470 €).

Les dons (obsèques, mariages, baptêmes, offrandes diverses,...), sont stables à 21 354 € (21 286 € en 2019).

Les autres recettes dont les inscriptions au catéchisme et les cierges particulièrement ont augmenté à 21 276 € (19543 € en 2019)

Ces comptes présentent un résultat positif de 12 471 € pour financer des travaux en 2021.

Le Denier du culte est en progression à 56 196 € (2019 : 54 049 €), le Diocèse pourra le reverser à des paroisses en difficultés financières.